

Préavis municipal No 2/2025

Entretien de l'auberge communale

Demande d'un crédit pour des travaux

Au Conseil Communal de Sullens

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères · ers,

La Commission des finances a été appelée à se réunir le lundi 24 février 2025 pour discuter du préavis N° 2/2025 relatif à une demande de crédit pour des travaux dans le cadre de l'entretien de l'auberge communale. Cette dernière a reçu toutes les explications de la Municipalité représentée par Madame Pitton, Messieurs Valet, Golay et Simond qu'elle remercie. Forte de ces réponses, la Commission peut donc se prononcer sur ce préavis.

La Commission rappelle tout d'abord que les travaux d'entretien courant de l'auberge ont été mis en suspend depuis quelques années, ceci dans l'optique de ne pas faire de dépenses « inutiles », le projet de rénovation globale de l'auberge étant débuté. Celui-ci s'étant stoppé et n'allant pas reprendre avant le début de la nouvelle législature (été 2026), il s'agit de reprendre des travaux d'entretien courant permettant aux tenanciers de continuer à travailler dans les meilleures conditions possibles.

La Municipalité a mandaté divers intervenants extérieurs de même que les tenanciers afin d'évaluer les démarches urgentes et leurs coûts. Il ressort de ces démarches trois blocs de travaux. Ceux-ci n'apportent pas de plus-value au bâtiment. Le loyer resterait donc inchangé. Le financement se ferait par les liquidités courantes et les emprunts en cours et les coûts seraient amortis sur trois ans.

Le premier bloc de travaux correspond à des mises aux normes électriques, des travaux concernant la problématique récurrente de l'humidité dans la cave (assèchement, peinture, déshumidification) ainsi que divers menus travaux (WC PMR, casiers pour le personnel, etc) et ceci pour un total de CHF 31'400.00.

Le deuxième bloc correspond à la problématique de la ventilation pour un montant de CHF 43'700.00.

Le troisième bloc correspond au remplacement du bar (y compris éléments techniques), à la réfection complète de la terrasse (y compris nouvelle toile de store motorisée), à la création d'une rampe PMR (accès au café) et à la création de vestiaires pour le personnel au 2^{ème} étage. Ceci est chiffré à un montant de CHF 262'500.00.

La commission des finances estime que l'auberge doit être entretenue, y compris avant une rénovation complète qu'elle espère le plus tôt possible. Cependant certains points dudit préavis ne lui semblent pas entrer dans la définition d'entretien courant ou urgent. La rénovation de la terrasse et le changement complet du bar entraîneraient des investissements conséquents. La Commission estime qu'ils ne doivent pas être effectués durant cette période. La Commission pense en revanche que les travaux électricité, humidité, ventilation et vestiaires/casiers pour le personnel doivent être entrepris.

C'est pourquoi la Commission des finances invite les membres du Conseil à refuser le préavis 2/2025 tel que proposé. La Commission des finances propose un amendement au préavis 2/2025 qu'elle invite les Conseillers à approuver.

Pour la Commission des finances :

Mathieu Cappi (président)

Eric Dubauloz

Aline Jordan

Henri Martin (rapporteur)

Frank Dayen

Amendement au préavis 2/2025

La Commission des finances propose que le préavis 2/2025 soit modifié comme suit :

Article 1 :

- D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux préconisés par les tenanciers pour un total de CHF 9'200.00 (création de deux vestiaires au 2^{ème} étage)

Article 2 :

- D'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 84'300.00 pour entreprendre les travaux

La Commission des finances invite les Conseillers · ers à approuver l'amendement au préavis 2/2025 tel que proposé ci-dessus.

Pour la Commission des finances :

Mathieu Cappi (président)

Eric Dubauloz

Aline Jordan

Henri Martin (rapporteur)

Frank Dayen